

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 16 septembre 2009 se tient à 13h30, une séance du Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Cette rencontre se déroule au bureau de la MRC. Monsieur le préfet préside la séance. Les maires, mesdames Colette Roy Laroche et Sonia Cloutier et messieurs Jean-Denis Cloutier, Mario Quirion, Marc Beaulé, et Michel Poulin participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée.

Étant donné les points à l'ordre du jour, les personnes suivantes participent également à la rencontre :

- Madame Marie-France Pelchat, coordonnatrice aux ressources humaines;
- Monsieur Patrice Gagné, responsable du service de l'aménagement.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2009-112

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 16 SEPTEMBRE 2009**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 19 AOÛT 2009
4. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE FRONTENAC, COURCELLES ET STORNOWAY
5. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE SRATFORD

6. FONDS DE SOUTIEN AU TERRITOIRE EN DIFFICULTÉ, DERNIER VERSEMENT ÉTUDE DE CONFECTION
7. PROJET DE PARC ÉOLIEN, SUIVI
8. PROGRAMME P.A.P.A, PROTOCOLE D'ENTENTE AIDE FINANCIÈRE
9. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE
 - Participation aux activités du CAMO, SADC
 - Livres pour paniers de Noël
10. DEMANDE DE COMMANDITE
 - Cahier commémoratif, 100^e anniversaire de la Chambre de commerce région de Mégantic
11. ENTENTE DE SERVICES, CONSEILLER JURIDIQUE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2010
12. ACHAT ORDINATEUR, AGENT ENVIRONNEMENT
13. SUIVI, MANUEL DE L'EMPLOYÉ
14. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, JUILLET ET AOÛT 2009
15. VARIA
 - 15.1 Mouvement de personnel
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 19 AOÛT 2009

C.A. 2009-113

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 19 AOÛT 2009

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la MRC du Granit du 19 août 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0**CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE FRONTENAC, COURCELLES STORNOWAY ET NANTES**

Le responsable de notre service de l'aménagement du territoire, monsieur Patrice Gagné présente des demandes d'avis de conformité au schéma d'aménagement, de règlements adoptés par les municipalités de Frontenac, Courcelles, Stornoway et Nantes afin de modifier leurs règlements d'urbanisme. Suite à l'analyse de ces documents, la résolution suivante est adoptée.

C.A. 2009-114**CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS 383-2009 DE FRONTENAC, 09-232 ET 09-233 DE COURCELLES, 2009-443 ET 2009-444 DE STORNOWAY ET 373-09 DE NANTES AU SCHEMA D'AMENAGEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac nous a soumis son règlement n° 383-2009, règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 242-90 afin de modifier les conditions d'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles nous a soumis son règlement n° 09-232, règlement modifiant le plan d'urbanisme no 205 afin d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles nous a également soumis son règlement no 09-233, règlement modifiant le règlement de zonage no 207 afin d'agrandir la zone industrielle « I-2 » à même les zones agro-forestières « Af-10 et Af-13 »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway nous a soumis son règlement n° 2009-443, règlement modifiant le plan d'urbanisme no 90-280 afin d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Stornoway;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway nous a soumis son règlement no 2009-444, règlement modifiant le règlement de zonage no 90-232 afin d'agrandir la zone « I-3 » à même la zone agro-forestière « Af-4 »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes nous a également soumis son règlement no 373-09, règlement modifiant le règlement de zonage no 240 afin d'agrandir la zone « M-7 » à même la zone résidentielle « R-17 »;

ATTENDU QUE ces municipalités nous demandent d'analyser leurs règlements afin d'en vérifier la conformité au contenu du schéma d'aménagement, de son document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ces règlements et que suite aux discussions, les maires s'entendent pour leur accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve les règlements :

- 383-2009 de la Municipalité de Frontenac
- 09-232 et 09-233 de la Municipalité de Courcelles

- 2009-443 et 2009-444 de la Municipalité de Stornoway
- 373-09 de la Municipalité de Nantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

C.A. 2009-115

AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT D'URBANISME PAR RAPPORT AU SAR, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford nous a soumis ses règlements de concordance numéros 1031, Plan d'urbanisme, 1035, Zonage, 1026, Lotissement, 1027, Construction et 1034, Permis et certificats;

ATTENDU QUE ces règlements sont les règlements adoptés en vue d'assurer la concordance entre le schéma d'aménagement révisé de la MRC entré en vigueur le 25 avril 2003 et remplaceront, suite à leur entrée en vigueur, les règlements numéros 876, Plan d'urbanisme, 878, Zonage, 879, Lotissement, 920, Construction et 877, Permis et certificats et leurs modifications;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford nous demande d'analyser ces règlements afin d'en vérifier la conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et à nos règlements de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Comité administratif de la MRC a analysé ces règlements et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour leur accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire, et à nos règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve les règlements numéros :

- 1031, Plan d'urbanisme;
- 1035, Zonage;
- 1026, Lotissement;
- 1027, Construction;
- 1034, Permis et certificats;

de la Municipalité de Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

FONDS DE SOUTIEN AU TERRITOIRE EN DIFFICULTÉ, DERNIER VERSEMENT ÉTUDE DE CONFECTION

C.A. 2009-116

VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, ÉTUDE DE CONFECTION

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre sur notre territoire du fonds de soutien aux territoires en difficulté mis à notre disposition par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et du fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles mis à notre disposition par le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le conseil des maires avait accepté de financer une étude sur l'avenir de la confection;

ATTENDU QU'un montant de 40 500 \$ avait été alloué pour la réalisation de cette étude et qu'un premier versement de 15 000 \$ a été effectué lors de l'acceptation de ce projet;

ATTENDU QUE notre Centre local de développement (CLD) nous dépose aujourd'hui l'étude finale;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE verser à notre CLD la somme de 25 500 \$ représentant la balance de l'aide financière accordée pour la réalisation d'une étude sur l'avenir de la Confection pour notre territoire.

QUE ces argents soient versés à même les fonds cités au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

PROJET DE PARC ÉOLIEN, SUIVI

Il est rappelé aux maires les démarches en cours concernant l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'électricité provenant de projets éoliens communautaires. Il est également rappelé que suite aux décisions prises à ce sujet en juin et juillet derniers, un nouvel appel de partenariat a été déposé auprès de la compagnie 3CI et du consortium RES-Canada et Saint-Laurent Énergie.

Il est annoncé à cet effet :

- que 3CI nous a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de poursuivre les travaux d'élaboration d'un projet avec nous;
- que Saint-Laurent Énergie nous a déposé lundi le 14 septembre dernier, une nouvelle offre de partenariat;
- que l'analyse de cette offre n'étant pas complétée, il n'était pas possible de la déposer aujourd'hui;
- qu'une prochaine séance du Comité administratif se teindra dès que nous aurons complété les analyses de cette offre.

D'autre part, le maire de Saint-Robert-Bellarmin nous informe des derniers développements concernant le projet Aguanish qui devrait se réaliser à Saint-Robert au cours des prochains mois. Il annonce que sa municipalité a négocié et approuvé une entente avec Saint-Laurent Énergie pour la construction d'un projet de 80 mégawatts (40 éoliennes) sur son territoire. Cette entente prévoit les conditions de réalisation et de suivi des travaux, les redevances à la municipalité et la mise en place d'un fonds de développement.

8.0

PROGRAMME P.A.P.A., PROTOCOLE D'ENTENTE AIDE FINANCIÈRE

C.A. 2009-117**PROTOCOLE D'ENTENTE AIDE FINANCIÈRE, PROGRAMME P.A.P.A.**

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'intervention pour la lutte à la prolifération des algues bleu-vert (cyanobactéries) 2007-2017, adopté par le gouvernement du Québec à la suite du « Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert », le ministère des Affaires municipales et des Régions met à la disposition des MRC un premier programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert;

ATTENDU QUE le programme vise à inventorier les installations sanitaires existantes, à les classer en fonction de leur degré d'impact sur l'environnement et à élaborer un plan correcteur identifiant les travaux requis pour corriger les installations déficientes;

ATTENDU QU'une aide financière de 70 000 \$ sera versée à la MRC pour la réalisation du projet;

ATTENDU QU'une première tranche de 56 000 \$ sera versée à la MRC à la suite de la signature du protocole d'entente;

ATTENDU QUE la seconde tranche de 14 000 \$ sera versée à la MRC si elle s'est conformée aux conditions générales du protocole et de la condition de déposer un rapport final incluant le plan correcteur, faisant état de la réalisation de l'ensemble du projet prévu et des coûts payés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'accepter le protocole d'entente reçu du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de bénéficier de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert.

QUE monsieur le préfet soit mandaté pour signer cette entente au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est déposé une demande d'aide financière reçue de la SADC région de Mégantic pour la réalisation d'une étude visant à travailler aux problématiques de recrutement de maintien d'emplois dans certaines entreprises de la MRC.

Il est également déposé une demande d'aide financière provenant de la Maison de la famille afin de financer l'achat de livres qui seraient donnés aux familles démunies lors de la livraison de paniers de Noël 2009.

Il est ensuite déposé une demande d'aide financière de la Société d'arthrite qui tient une levée de fonds le dimanche 27 septembre prochain.

Il est finalement déposé une demande de commandite de la part de la Chambre de commerce qui réalisera prochainement un cahier spécial pour souligner leur 100^{ième} anniversaire de fondation.

Suite à l'analyse des demandes les résolutions suivantes sont adoptées.

C.A. 2009-118**PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU CAMO 2009-2010**

ATTENDU QUE les acteurs du développement économique de la MRC ont constaté différents problèmes de recrutement de main-d'œuvre par les entreprises de notre territoire;

ATTENDU QU'un Comité d'adaptation de la main-d'œuvre a été mis en place pour travailler au règlement de cette problématique;

ATTENDU QU'une étude évaluée à 10 000 \$ est à réaliser par le comité afin d'établir une stratégie locale et un plan d'action pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre identifiés;

ATTENDU QUE différents partenaires dont la MRC sont sollicités pour contribuer au financement de cette étude;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit accepte la demande d'aide financière pour le projet visant à établir une stratégie locale et un plan d'action pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre identifiés par les entreprises de notre territoire.

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la SADC région de Mégantic pour ce projet et ce, à même les sommes prévues pour les commandites aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2009-119**LIVRES POUR PANIERS DE NOËL**

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'inviter les municipalités de la MRC à verser un montant de 1 500 \$ pour le financement de livres qui seront remis dans les paniers de Noël pour les enfants de 0 à 12 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0**DEMANDE DE COMMANDITE****C.A. 2009-120****CAHIER COMMÉMORATIF, 100^{IÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MÉGANTIC ET MARCHE POUR L'ARTHRITE 2009**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit accepte la demande de commandite de la Chambre de commerce région de Mégantic pour leur projet « Cahier commémoratif 100^e anniversaire ».

QU'un montant de 750 \$ leur soit versé pour ce projet et ce, à même les sommes prévues pour les commandites aux prévisions budgétaires.

QUE le Comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit accepte la demande de commandite de la Société de l'arthrite pour « la marche des héros » qui se tiendra le 27 septembre 2009.

QU'un montant de 500 \$ leur soit versé pour ce projet et ce, à même les sommes prévues pour les commandites aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

ENTENTE DE SERVICES, CONSEILLER JURIDIQUE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2010

C.A. 2009-121

ENTENTE DE SERVICES, CONSEILLER JURIDIQUE DE LA MRC POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit renouvelle pour l'année 2010, auprès de Monty Coulombe et associés, l'entente de services concernant certaines consultations juridiques au sujet des dossiers de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

ACHAT ORDINATEUR, AGENT ENVIRONNEMENT

C.A. 2009-122

ACHAT ORDINATEUR

ATTENDU QUE l'ordinateur de l'agent à l'environnement est désuet;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'acquérir un nouvel ordinateur pour remplacer celui-ci;

ATTENDU QUE des problèmes de virus informatiques ont été décelés et que le contrat de mise à jour de notre logiciel anti-virus est échu;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit achète un ordinateur et un logiciel anti-virus.

QU'un montant de 2 525 \$ soit alloué pour ces dépenses et payé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0**SUIVI, MANUEL DE L'EMPLOYÉ**

Il est rappelé les discussions entreprises à la séance du 19 août dernier concernant le manuel de l'employé en préparation. À cet effet, chacun des éléments en litige sont ramenés et traités et des ajustements à certaines clauses de ce manuel sont proposés.

Il est également entendu d'informer les employés de la MRC des points de vue du Comité administratif concernant le cahier de l'employé.

Il est ensuite déposé différents documents concernant l'analyse et la révision, s'il y a lieu, des salaires des employés. Il est entendu que ces documents et l'analyse des salaires se feront lors de la prochaine séance du Comité administratif, le 7 octobre prochain.

14.0**FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, JUILLET ET AOÛT 2009****C.A. 2009-123****FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, JUILLET ET AOÛT 2009**

ATTENDU QUE monsieur le préfet a déposé aux membres du Comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de juillet et août 2009 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de monsieur Maurice Bernier pour les mois de juillet et août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0**VARIA****15.1 Mouvement de personnel**

Il est annoncé que Madame Mireille Beauregard m'a remis sa démission. Son départ est justifié par le fait que son conjoint travaille depuis quelques mois à Montréal et que les obligations familiales et les distances l'incitent à déménager.

16.0**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****C.A. 2009-124****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du Comité administratif de ce 16 septembre soit levée. Il est 17h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance du Comité administratif de ce 16 septembre 2009 et ce, pour les résolutions C.A. 2009-116, C.A. 2009-118, C.A. 2009-120, C.A. 2009-121, C.A. 2009-122 et C.A. 2009-123.

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général